

COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR ALFRED ROMBHOT YEKATOM

DÉCLARATION DE TEMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TEMOIN

Nom : Sexe : Féminin
Prénom : Nom du père :
Autre(s) nom(s) utilisé(s) : Nom de la mère :
Lieu de naissance : Nationalité(s) : Centrafricaine
Date de naissance : Numéro Carte d'identité :
Ethnie : Religion : Catholique

Langue(s) parlée(s) : Sango, Français (un peu)
Langue(s) écrite(s) : Français
Langue(s) utilisées au cours de l'entretien : Sango

Emploi :

Lieu de l'entretien : Bangui, République centrafricaine

Dates et heures de l'entretien : 15 novembre 2023, 11h30-14h00

16 novembre 2023, 10h 40-~~11h30~~ 11h30

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien et signatures :

GUISSE Anta:

TIANGAYE Régis:

Distribution restreinte à la CPI

DÉCLARATION DE TEMOIN

Introduction

1. J'ai été présentée à Me Régis TIANGAYE, M Me Anta GUISSÉ qui sont membres de l'équipe de Défense de Monsieur Alfred ROMBHOT YEKATOM (« M. YEKATOM ») devant la Cour pénale internationale (« CPI ») ainsi qu'à [REDACTED] interprète devant la CPI.
2. Ils m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit leur mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission de la Défense au sein de la CPI.
3. Je consens à ce que l'entretien soit en sango. Je comprends et je parle parfaitement sango.
4. Les membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en République centrafricaine en 2013 et en 2014. Ils ont précisé qu'ils cherchaient à recueillir des informations nécessaires à la compréhension de ces événements et pour la Défense de M. YEKATOM.
5. Ils m'ont expliqué que je n'étais pas tenue de répondre à leurs questions. J'ai consenti à dire la vérité et je me suis engagé à apporter, dans la mesure du possible, les réponses les plus complètes et fidèles à ce que je savais et me rappelais.
6. Ils m'ont indiqué qu'il était important que je leur dise si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens. J'ai bien noté que je devais faire la distinction entre les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.
7. L'entretien est confidentiel. Ils m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec l'équipe de Défense de M. YEKATOM, ce que j'ai compris parfaitement.
8. Je confirme que les entretiens avec l'équipe de Défense étaient volontaires. Je n'ai reçu aucune promesse de la part de l'équipe de Défense de M. YEKATOM ou de quiconque dans le but de faire cet entretien. Personne ne m'a menacé ou ne m'a forcé à venir faire ces entretiens.

Distribution restreinte à la CPI

9. L'équipe de Défense m'a expliqué la procédure de protection existante au sein de la CPI pour les témoins de la Défense. Toutefois, à ce stade, je ne considère pas que cela soit nécessaire.
10. J'ai bien noté qu'il fallait que j'indique à toute personne travaillant pour la CPI et qui me contacte, que j'avais déjà vu l'équipe de Défense de M. YEKATOM et qu'il fallait que cette personne contacte Régis TIANGAYE.
11. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais à l'équipe de Défense de M. YEKATOM, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux Juges, au Bureau du Procureur, aux accusés et aux Représentant Légaux des Victimes.
12. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM.
13. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Informations personnelles

14. Je m'appelle [REDACTED] Je suis la fille de [REDACTED] et [REDACTED]
[REDACTED] Je suis née [REDACTED] Je suis mère d'un enfant et je suis séparée du père. Je suis originaire de [REDACTED] mais je me suis installée à [REDACTED]
[REDACTED] qui est survenue en [REDACTED]
15. Je suis issue d'une grande fratrie [REDACTED]
[REDACTED]
Du même père et dans l'ordre, il y a [REDACTED] moi, [REDACTED]
[REDACTED] L'aîné de ma mère, [REDACTED] est d'un autre père.
16. Avec sa première épouse, [REDACTED] mon père a également eu de nombreux enfants : [REDACTED]
[REDACTED] sont tous [REDACTED] décédés. Tous les enfants de la première femme de mon père sont à [REDACTED] à part [REDACTED] qui habitait à [REDACTED] avant son

Déclaration de témoin [REDACTED]

décès. Avec [REDACTED], mon père a eu : [REDACTED]

17. Je connais particulièrement les enfants de mon frère décédé [REDACTED]. Il a eu deux garçons, [REDACTED] qui sont de [REDACTED] habite à [REDACTED] à [REDACTED]

Maison familiale durant les événements de 2013-2014

18. Je me souviens de l'arrivée des SELEKAS au mois de mars 2013. Je suis allée à [REDACTED] au mois de juillet qui a suivi. J'y ai séjourné deux mois [REDACTED]. J'ai résidé dans la maison de mon père qui est occupée par mes frères [REDACTED] et [REDACTED]. Ils y habitent avec leurs épouses, leurs enfants et mes frères cadets.

19. Après ce premier séjour à [REDACTED] j'y suis retournée plusieurs mois plus tard. Je ne me souviens plus des dates exactes mais c'était à la période des chenilles. Je suis restée sur place plus longtemps que lors de mon premier séjour, entre 3 et 4 mois. A ce moment-là, les Antibalakas étaient déjà arrivés [REDACTED]. Je sais que leur chef était RHOMBOT parce que les gens du village parlaient de ses gardes du corps. A ce moment-là, [REDACTED] habitait également dans la maison familiale. C'est [REDACTED] qui s'occupait [REDACTED]. Il y avait également [REDACTED] le fils de [REDACTED]

20. Je n'ai assisté à aucun incident durant mes deux séjours à [REDACTED]. Aucun membre de ma famille n'a rejoint ni les Sélékas ni les Antibalakas. Aucun membre de ma famille n'était avec les éléments de RHOMBOT.

- [REDACTED]
21. Je connais [REDACTED] il est [REDACTED] chez [REDACTED]. Je connais aussi son fils [REDACTED] qui est surnommé [REDACTED]. Durant mes deux séjours à [REDACTED] j'ai croisé le père et le fils, même si je ne sortais pas souvent. Je ne sais pas si [REDACTED] a fait partie des Antibalakas mais je l'ai vu [REDACTED] au marché. Je l'ai vu durant mes deux séjours à [REDACTED] mais je ne sais plus combien de fois. Je sais qu'il a voyagé [REDACTED]. Depuis, je l'ai perdu de vue. [REDACTED] et est maintenant [REDACTED]

22. Je connais aussi [REDACTED] elle est originaire de [REDACTED]. Nos familles se connaissent très bien, on est du même village. J'allais même [REDACTED] chez elle quand elle était encore [REDACTED]. Nous ne sommes pas de la même tranche d'âge, elle, c'est une grande

Distribution restreinte à la CPI

Page 4 sur 7

Déclaration de témoin [REDACTED]

dame ! Elle est plus âgée que moi, elle avait même déjà un enfant qui a voyagé avec elle. Elle aussi a voyagé et j'ai su qu'elle était dans le même pays et la même ville que [REDACTED] puisqu'ils se voyaient.

Conversation Facebook [REDACTED]

23. Les membres de l'équipe de Défense me montrent une conversation Facebook [REDACTED] [REDACTED] qui mentionnent des échanges de messages audio entre moi et [REDACTED]. Ils me lisent une partie de cette conversation [REDACTED]. Je confirme que nous avons échangé sur Facebook en raison des liens qui unissent nos familles, mais elle ne m'a pas fait de confidences sur [REDACTED]. C'est lors de cette conversation qu'elle m'a confirmé [REDACTED]. [REDACTED]

Photo ESF CAR-D29-0010-0028

24. L'équipe Défense de M. YEKATOM la photo CAR-D29-0010-0028. Je reconnais [REDACTED]. Je reconnais également [REDACTED] au numéro 2, c'est le [REDACTED]. Les autres je les reconnais de face, mais je ne connais pas leurs noms.

Photo [REDACTED]

25. L'équipe Défense de M. YEKATOM me montre la photo [REDACTED]. Je reconnais [REDACTED].

Photo Facebook [REDACTED]

26. L'équipe Défense de M. YEKATOM me montre la photo [REDACTED]. Je reconnais [REDACTED].

ANNEXES

27. Les documents mentionnés durant l'entretien sont aussi joints à ma déclaration comme annexes. Je les ai parcourues et vérifiées avant de les dater et signer à la demande des membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM.

- Annexe 1 – Conversation Facebook [REDACTED]
- Annexe 2 - Photographie [REDACTED]
- Annexe 3 - Photographie [REDACTED]
- Annexe 4 – Photo Facebook [REDACTED]

Distribution restreinte à la CPI

Clôture de l'entretien

28. J'ai été informée que je pourrais être appelée à témoigner devant la CPI. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins. Les membres de l'équipe de Défense m'ont détaillé les mesures de protection pouvant être demandées.
29. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition de l'équipe de Défense de M. YEKATOM pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
30. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
31. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.
32. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traitée au cours de l'entretien.

ATTESTATION DU TÉMOIN

Lecture m'a été donnée de la présente déclaration qui est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviene. J'ai fait cette déclaration volontairement et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour Pénale Internationale et que je peux être appelée à témoigner en public devant celle-ci.

Signature :..... [REDACTED]

Date :... [REDACTED]

ATTESTATION DE L'INTERPRETE

Je soussigné [REDACTED] atteste que :

1. Je suis dûment qualifié pour interpréter du Sango au Français et du Français au Sango.
2. [REDACTED] m'a informé qu'elle parle et comprend le Sango.
3. J'ai traduit verbalement la déclaration ci-dessus du Français vers le Sango en présence de [REDACTED] qui semble avoir entendu et compris la traduction que j'en ai faite.
4. [REDACTED] a reconnu que les faits et questions figurant dans sa déclaration telle que je les ai traduites, sont véridiques pour autant qu'elle sache et s'en souviene, et l'a par conséquent signée à l'endroit prévu à cet effet.

Signature :... [REDACTED]

Date :... [REDACTED]
